

MAIRIE DE ROCHEGUDE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoint au Maire :

CANESTRARI Véronique – LEVARDON Michel – HENRY Christine

Conseillers Municipaux :

AYMARD Jean-Pierre - RABILLARD Sylvie - SAPLANA Javier (arrivé à 20h30) - TARJON Isabelle
CHAMBOVET Cyrielle - BOYER Marc - GREGOIRE Laurent - SERMENT Sandrine - JOUFFRE Pierre

Procurations :

LAPEYRE Alain à BOYER Marc ;

Absente :

PROPHETE Anne-Laure - SAPLANA Javier (jusqu'à 20h30)

Secrétaire de séance :

CANESTRARI Véronique

M. le Maire, BESNIER Didier, ouvre la séance à 20h00.

Ordre du Jour

- ❖ Démission d'un conseiller municipal et installation de son remplaçant
- ❖ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2017
- ❖ Modification du tableau des commissions municipales
- ❖ Décision modificative N°1 budget assainissement
- ❖ Garderie d'été 2017
- ❖ Portail famille : Ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor et convention d'adhésion au service de paiement en ligne TIPI REGIE avec la DGFIP
- ❖ Modification du règlement des temps d'activités périscolaires
- ❖ Modification du règlement cantine scolaire
- ❖ Questions diverses

Démission d'un conseiller municipal et installation de son remplaçant

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la démission de Mme Annie GUILLAUME et du suivant de liste M. Jean-Marc BAGLIETO et de leur remplacement par Mme Sandrine SERMENT.

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal des courriers de démission reçus.

Mme GUILLAUME indique démissionner suite à la dernière tribune de la majorité municipale parue dans le bulletin de mars 2017 et qui aurait gravement nuit à sa carrière professionnelle. Elle indique s'être sentie insulté, humilié et considère être un dommage collatéral de querelles anciennes. Elle souhaite toutefois une bonne continuation au Conseil Municipal dans la poursuite des projets en cours.

M. BAGLIETO indique de son côté ne pas pouvoir remplacer Mme GUILLAUME pour des raisons familiales.

M. le Maire fait part de son désaccord avec les écrits de Mme GUILLAUME. Le courrier ne reflète pas la teneur de la discussion qu'il a eu avec elle lorsqu'elle lui a annoncé verbalement son souhait de démissionner de ses fonctions. L'échange avait été bien plus positif. Il indique que cette lettre fera l'objet d'un courrier de réponse. M. le Maire précise qu'il a apprécié de travailler avec Mme GUILLAUME avec qui les échanges ont pu être constructifs et qu'il regrette sa démission. Il dit souhaiter pouvoir continuer à travailler avec l'opposition dans la bonne direction.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider le remplacement de Mme GUILLAUME par Mme SERMENT.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

M. le Maire souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère municipale et la remercie d'avoir accepté de prendre ses fonctions.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2017

M. le Maire demande, comme à chaque séance du Conseil Municipal et pour chaque sujet à l'ordre du jour, s'il y a des questions ou des remarques à formuler.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est soumis au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Modification du tableau des commissions municipales

M. le Maire indique que suite à la démission de Mme GUILLAUME, il est nécessaire de procéder à son remplacement dans les commissions municipales.

Afin de respecter la composition des commissions définie par le règlement intérieur du Conseil Municipal, M. le Maire propose que Mme SERMENT prenne la place de Mme GUILLAUME dans toutes les commissions où elle siégeait :

- Agriculture - Viticulture
- Animations - Cérémonies - Activité économique - Tourisme
- Information - Internet - Téléphonie - Communication
- Economie - Finances
- Sécurité - Plans de Prévention - Plan communal de sauvegarde
- Environnement - Développement durable

Mme SERMENT accepte de siéger dans ces commissions.

Mme CANESTRARI rappelle que les règles de répartition des sièges dans les commissions prévoient ainsi que chaque liste d'opposition dispose d'un représentant par commission.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Décision modificative N°1 budget assainissement

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Mme CANESTRARI indique que dans le budget assainissement primitif, voté lors du précédent Conseil, les dépenses imprévues dépassent le plafond autorisé du fait de la prise en compte de certaines dépenses qui auraient dû être exclues du calcul. Il est donc nécessaire de baisser les crédits prévus pour les dépenses imprévues.

En parallèle, comme il a été décidé de confier le retrait des boues à la SDEI, gestionnaire de l'équipement, afin d'améliorer l'efficacité du traitement des boues de la station d'épuration, il est proposé d'augmenter les crédits prévus à ce titre.

Mme CANESTRARI précise que cette modification n'aura aucune conséquence sur l'équilibre du budget assainissement.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

- Ajout de 2 000 € au compte 61528
- Réduction de 2 000 € au compte 022

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Garderie d'été 2017

Mme CANESTRARI rappelle l'organisation chaque été d'une garderie gratuite pour les enfants de moins de 3 ans faisant leur rentrée à l'école en septembre. Cette année, elle fonctionnera du 17 juillet au 21 juillet 2017, tous les matins de 8h00 à 12h30, du lundi au vendredi, dans les locaux de l'école avec le personnel municipal.

Les dossiers d'inscription sont à déposer du 1^{er} au 23 juin 2017.

Mme HENRY fait part de la satisfaction des parents vis-à-vis de ce dispositif. Elle demande combien d'enfants sont accueillis chaque année.

Mme CANESTRARI dit qu'une douzaine d'enfants ont été accueillis en 2016. Ce nombre devrait être inférieur cette année compte tenu que moins d'enfants font leur rentrée en septembre 2017. Elle rappelle que cette garderie leur permet d'avoir une première approche de l'école en découvrant les locaux et le personnel communal qui s'occupera d'eux. Elle précise que cette année la garderie est organisée plus tardivement dans le mois que d'habitude du fait du calendrier scolaire qui prévoit une fin des cours le 8 juillet 2017.

M. GREGOIRE demande s'il serait possible d'organiser une pré-rentrée pour les enfants en septembre.

Mme CANESTRARI répond que l'organisation d'une pré-rentrée ne dépend pas de la commune.

M. GREGOIRE demande si la garderie pourrait plutôt être organisée fin août, plus proche de la rentrée scolaire.

Mme CANESTRARI indique que pour des raisons d'organisation des congés du personnel, c'est impossible.

M. SAPLANA arrive en cours de séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la garderie municipale pour cet été selon les modalités exposées précédemment.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Modification de la régie de recettes service cantine scolaire et TAP

Mme CANESTRARI informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un logiciel enfance avec un portail famille qui offrira aux parents la possibilité de procéder par internet à l'inscription et au règlement des prestations cantine et temps d'activités périscolaires dès la rentrée prochaine. Elle précise que ce dispositif ne concernera pas le périscolaire qui est géré par le centre de loisirs de Tulette.

Mme CANESTRARI précise qu'une réunion publique à destination des parents sera organisée au mois de juin pour leur présenter le logiciel.

Elle indique que la mise en place du logiciel nécessite l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du trésor et d'adhérer à un outil de paiement auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

M. LEVARDON demande si tout sera opérationnel pour la rentrée.

Mme CANESTRARI indique que oui. Le personnel est en cours de formation.

M. GREGOIRE demande si les parents auront toujours la possibilité de payer par chèque ou espèces.

Mme CANESTRARI dit que oui, mais à titre très exceptionnel après étude de la demande au cas par cas. La démarche devra alors se faire en Mairie, car il n'y aura plus de permanences organisées le vendredi soir.

Mme CHAMBOVET souhaite savoir ce que vont devenir les tickets de cantine restants et s'ils pourront être utilisés l'année prochaine.

Mme CANESTRARI dit que ce sera possible, mais sur une période courte à déterminer.

M. le Maire indique que la mise en place du logiciel simplifiera les démarches pour les parents qui n'auront plus à faire la queue pour acheter les tickets.

M. GREGOIRE rajoute que ça permettra aux parents de faire leurs réservations à n'importe quel moment de la semaine.

Mme CANESTRARI indique au Conseil Municipal que Bouchet a adopté ce système l'année dernière. On dispose donc d'un retour d'expérience.

Mme SERMENT demande comment seront gérés les comptes des parents séparés.

Mme CANESTRARI indique qu'ils pourront disposer de comptes distincts s'ils le souhaitent, mais ils devront s'organiser entre eux pour gérer leurs réservations.

Mme CHAMBOVET demande quels seront les délais de réservation et s'il y aura la possibilité d'annuler une réservation.

Mme CANESTRARI indique que le délai de réservation en cantine a été fixé en prenant en compte les exigences du prestataire pour la préparation des repas. Elle a été fixée à 2 jours ouvrés (l'avant-veille avant 12h). Jusqu'à ce délai, les parents pourront annuler les prestations réservées.

Mme CANESTRARI précise que pour les TAP, les délais seront plus longs pour respecter la logique de cycle des activités. Les parents devront réserver avant le 1^{er} du mois en cours pour le mois suivant.

M. le Maire dit que si le système est plus simple pour les familles, il y a des situations particulières qui seront peut-être plus difficiles à gérer. Il faudra être attentif aux problèmes que certains parents rencontrent car ils n'auront plus d'interlocuteur direct pour faire part d'un problème ponctuel.

Mme CHAMBOVET demande si le coût de la cantine va augmenter l'année prochaine.

Mme CANESTRARI indique que le prix actuel ne sera pas modifié pour l'instant. Elle précise toutefois que ce service représente un coût pour la commune qui a acheté le logiciel, paie une maintenance et verse une commission à chaque paiement, même si des économies sont réalisées, notamment sur l'impression des tickets de cantine.

M. le Maire rappelle que les prix des tickets de cantine sont inférieurs à ceux pratiqués en moyenne dans les autres collectivités. Les parents paient moins de 50% du coût réel du repas.

M. JOUFFRE demande le prix du repas.

Mme CANESTRARI lui répond que le prix actuel est de 3 € 20.

M. BOYER demande ce qui est intégré dans le calcul du coût réel du repas.

M. le Maire indique que sont prises en compte toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du service : le repas en lui-même, mais aussi les frais de personnel, l'amortissement du bâtiment, l'entretien des locaux, la fourniture de la vaisselle, les fluides...

Mme CANESTRARI précise que ces prix ont pu être maintenus depuis plusieurs années par une optimisation des postes de travail du personnel communal et des négociations réalisées dans le cadre des appels d'offres et dernièrement par la mutualisation d'achat des repas.

M. GREGOIRE demande si la qualité a été maintenue.

Mme CANESTRARI indique que oui, la commune propose 5 composants dans chaque repas, des produits de qualité, de la viande française, des produits bio... Elle rappelle que la fourniture des repas a été mutualisée avec d'autres communes, et que Rochegude a un tarif cohérent par rapport à la prestation offerte.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place d'un portail famille pour les services cantine et TAP avec le mode de prépaiement panier en ligne,
- de l'autoriser à ouvrir un compte DFT (Dépôt de Fond au Trésor) auprès de la DDFIP de la Drôme, le guichet de proximité étant la Trésorerie de Saint-Paul-Trois Châteaux,
- d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI régie,
- de l'autoriser à signer les conventions avec la DGFIP pour la régie de recettes cantine et TAP et de prendre en charge le coût du commissionnement interbancaire en vigueur, soit à la date de signature : coût fixe : 0,05€ par transaction + 0,25% du montant de la transaction si facture supérieure ou égale à 20€, et 0,03€ fixe +0,20 % du montant si facture inférieure à 20€
- de l'autoriser à modifier en conséquence l'acte constitutif de la régie de recettes de la cantine et temps d'activités périscolaires

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Modification du règlement des temps d'activités périscolaires

M. le Maire indique que suite à la mise en place du portail famille, le règlement des TAP doit être modifié afin d'intégrer les nouvelles modalités d'inscription et de paiement par internet.

Mme CANESTRARI fait part au Conseil Municipal des modifications proposées : mise en place du portail famille, prépaiement panier, réservations, annulations, renseignements à fournir...

Mme CHAMBOVET demande s'il sera toujours possible de venir chercher un enfant inscrit avant la fin des TAP.

Mme CANESTRARI répond que oui, dans les mêmes conditions qu'actuellement. Les seules modifications opérées sont liées aux modalités de réservation.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le règlement modifié.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Modification du règlement cantine scolaire

Mme CANESTRARI fait part au Conseil Municipal des modifications proposées pour le règlement de la cantine : mise en place du portail famille, prépaiement panier, réservations, annulations, renseignements à fournir... Elle rappelle que les réservations devront se faire 2 jours ouvrés avant contre 5 jours auparavant.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le règlement modifié.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Communication de rapport au Conseil Municipal

M. le Maire informe le Conseil Municipal des rapports annuels transmis par :

- Le Syndicat Portes de Provence (SYPP) pour le service public de valorisation et de traitement des déchets
- EDF an matière de développement durable sur la centrale du Tricastin

Il indique aux conseillers municipaux que ces documents sont à leur disposition en Mairie.

Questions diverses :

- **DIA**

M. le Maire donne lecture des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner depuis le dernier Conseil Municipal. La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes : K 262, K 462, B 490, B 492, H 898, H 909 et L 1472

- **Solidarité Entente Tricastine**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Solidarité Entente Tricastine a adressé à la commune une demande de subvention de 80€.

Il précise que cette association gère 5 logements à Saint-Paul-Trois-Châteaux qui sont destinés à l'accueil provisoire de personnes qui ont un besoin urgent de logement, pour une durée maximum de 2/3 mois. Le versement de cette subvention permettra aux Rochegudiens de bénéficier du service proposé par l'association.

M. JOUFFRE demande si un appartement est toujours disponible en cas de besoin.

M. le Maire répond que ce n'est pas toujours le cas, mais que les appartements se libèrent régulièrement.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuvent le versement de cette subvention.

- **Tirage au sort des jurys d'assise**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du prochain tirage des jurys d'assise sur les listes électorales. Il rappelle les règles en la matière et le caractère obligatoire de cette fonction pour les personnes désignées.

- **Elections législatives**

M. le Maire rappelle les règles d'organisation du scrutin et demande aux élus de confirmer leurs disponibilités pour les deux jours de scrutin. L'attention des élus est attiré sur le fait que ce scrutin sera clos à 18h (contre 19h pour les présidentielles).

- **Bâtiment pour le foyer de l'amitié**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir des financements pour les projets de travaux. Il propose de saisir l'occasion pour réaliser un bâtiment destiné au Foyer de l'Amitié avec un espace qui pourrait être réservé aux anciens combattants. Il dit envisager un bâtiment de plein pied d'environ 200 m² à côté du Skate-park. Ce projet permettra de libérer le créneau utilisé par le Foyer de l'Amitié à la salle polyvalente.

M. BOYER demande si le skate-park est situé dans le périmètre des monuments historiques et s'il est desservi par le tout à l'égout.

M. le Maire répond oui aux deux questions. Il indique que le site à l'avantage d'offrir beaucoup plus de stationnement que le site de l'ancienne Usine Henry.

M. GREGOIRE demande le nombre de stationnements envisageables sur ce site.
M. le Maire estime pouvoir y faire jusqu'à 30 places.
M. BOYER demande si le bâtiment des Services Techniques pourra être utilisé pour autre chose.
M. le Maire dit que oui.
Mme SERMENT demande si les subventions exigent la réalisation d'un bâtiment pour les personnes âgées.
M. le Maire dit que non, tout type de constructions est éligible.
Mme SERMENT demande donc si le projet pourrait aussi accueillir le Comité des Fêtes.
M. le Maire précise que l'objectif est de destiner l'espace principalement au Foyer de l'Amitié, mais que le local restera communal et pourra être mobilisé si besoin.
Mme HENRY rappelle l'importance de cette association qui crée du lien social et accueille des personnes isolées.
Mme SERMENT demande si le projet ne pourrait pas être celui d'une maison des associations.
Mme CHAMBOVET demande si un espace pourrait être prévu pour accueillir un foyer pour les jeunes.
Mme CANESTRARI rappelle que la commune doit récupérer des locaux qui pourront être destinés aux autres associations, notamment la caserne des pompiers et la chapelle des Aubagnans.
M. le Maire conclut en demandant à la commission bâtiment de se réunir pour travailler sur le projet, en espérant que les artisans du village se mobiliseront pour ces travaux.

- **TAP**

M. le Maire indique au Conseil ne pas avoir d'information formelle sur l'avenir des TAP. Toutefois, il considère qu'il est nécessaire de réfléchir dès maintenant à leur avenir. Il rappelle que la municipalité n'était pas favorable à la réforme des rythmes scolaires, qui ne correspondait pas à une demande des parents. Il dit que la réforme n'est objectivement pas satisfaisante.
Mme CANESTRARI le rejoint en précisant que la journée des élèves n'a pas été raccourcie et que selon le personnel communal à l'école, la semaine actuelle de 4 jours et demi fatigue les enfants.
Mme SERMENT demande si des intervenants extérieurs sont présents pour animer les TAP.
Mme CANESTRARI indique qu'il n'y en a pas eu cette année. Pour l'avenir, elle précise que les aides les communes les plus « aisées » devraient voir leurs financements supprimés pour les TAP.
M. le Maire rappelle que la richesse des communes est regardée à l'échelle de l'intercommunalité.
Mme CHAMBOVET propose de consulter les parents sur la question.
M. le Maire propose d'interroger tous les acteurs : parents d'élèves, enseignants, personnel communal...
Mme CHAMBOVET dit penser que les parents souhaiteront massivement revenir à la semaine de 4 jours.
Mme SERMENT propose de demander aux parents leur avis sur une organisation différente des TAP.
Mme CANESTRARI rappelle que le choix à faire sera celui de la conservation de la semaine de 4 jours et demi avec TAP ou le retour à la semaine de 4 jours.
M. le Maire rappelle que l'organisation actuelle des TAP a été définie après consultation des parents d'élèves. Ils ont par conséquent déjà tranché la question de la répartition du temps TAP sur la semaine.

- **Fête de l'été**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des mesures particulières de sécurité vont devoir être mise en œuvre pour la traditionnelle brocante. Des barrières en bois de 300 kg ont été commandées pour être positionnées sur les principaux axes afin de protéger le public des véhicules. Des véhicules seront aussi positionnés en travers des points d'accès en protection.
Il précise qu'aucune circulation ne pourra avoir lieu dans le secteur sécurisé à l'exception des véhicules de secours. Tous les véhicules, y compris ceux des exposants devront être stationnés en dehors des secteurs fermés à la circulation. Il demande au Comité des Fêtes de faire strictement respecter les règles d'éloignement des stands de la brocante afin de garantir la circulation des véhicules de secours.
Les élus membre de l'association du Comité des Fête demande l'organisation d'une réunion en Mairie sur ce thème pour préparer l'événement et définir les mesures de sécurité à appliquer.
Des restrictions de circulation pourront aussi être instaurées toute la durée de la fête au niveau de l'avenue du Comtat Venaissin.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Didier BESNIER